



Promesse d embauche pour regularisation

Par **fafa75**, le **08/04/2017** à **07:48**

Bonjour,

Je suis algerienne rentree dans le cadre d un visa c en juin 2016 avant l'aboutissement du regroupement familial. je suis en procedure de divorce avec mon mari resident algerien suite a des violences conjugales. Je n'ai pas d'ordonnance de protection.

Pour augmenter les chances de ma regularisation, je voulais savoir que risque un employeur en me fournissant une promesse d'embauche. Est il tenu de m'engager si ma demande de regularisation est aboutie. A quoi est il tenue juridiquement ? Puis-je utiliser cette promesse à des fins de régularisation et chercher du travail ailleurs? Quelles sont les demarches qu'il doit faire dans le cadre de cette promesse.

Merci par avance.